

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-017****du 17 décembre 2020****n°017****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS (33) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

**POUVOIRS (6) :**

1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY
2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN
3. L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD
4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL
5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN
6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT

**EXCUSES (0) :**

Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD

**RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

1) *Pour faire suite à la tenue des Commissions Administratives Paritaires, la ville de Châtellerault souhaite promouvoir des agents à un grade d'avancement. Il est proposé de créer les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés après avis du Comité Technique.*

2) *Suite à la démission de la directrice de l'accueil périscolaire multi-sites et afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de créer un poste dans le grade d'éducateur des APS principal de 1ère classe, à temps complet.*

3) *En raison des difficultés de recrutement d'un/e conducteur(rice) d'engins terrains sportifs ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade d'adjoint technique.*

Il/Elle aura pour mission principale :

**- l'entretien mécanique des terrains de sport et de leurs abords** sur les communes de Châtellerault (17 stades), de Naintré (3 stades) et de Besse (2 stades).

- ✓ Créer, entretenir et tondre les pelouses avec du matériel motorisé,
- ✓ Effectuer tous les travaux d'entretien de stades (roulage, aération, décompactage, balayage, semis, épandage d'engrais, rebouchage, regarnissage) – conduite de tracteur à 50CV,
- ✓ Nettoyer manuellement et /ou mécaniquement les terrains sportifs et leurs espaces d'accompagnement,
- ✓ Assurer l'entretien quotidien du matériel roulant.

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-017****du 17 décembre 2020****n°017****page 2/3****- la participation à l'installation et à la maintenance des systèmes d'arrosages des stades et tracer les terrains**

*Le candidat(e) devra être titulaire d'un diplôme en espaces verts et ou d'une expérience significative dans ce secteur d'activité.*

*4) En raison des difficultés de recrutement d'un/e technicien(ne) hygiène-environnement ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien.*

Il/Elle aura pour mission principale :

**- Assurer la gestion administrative du secteur**

- ✓ Accueillir le public et renseigner les administrés sur les domaines de compétences du service,
- ✓ Elaborer et suivre le budget du service et les marchés publics,
- ✓ Assurer une veille juridique et être force de proposition à la direction,
- ✓ Valider les courriers liés à l'activité,
- ✓ Mettre en œuvre les procédures administratives appropriées, et rédiger les documents administratifs nécessaires,

**- Manager l'équipe ( 3 agents)**

- ✓ Instruire les dossiers liés à la santé et à la salubrité publiques et à l'environnement
- ✓ Superviser les activités liées à la vaccination,
- ✓ Suivre la qualité sanitaire des bâtiments ( légionelles, qualité de l'air intérieur....) et celle des eaux,

**- Instruire les dossiers d'urbanisme en collaboration avec le service concerné,**

- ✓ Traiter les plaintes et les enquêtes liées à l'habitat, en lien avec le service compétent et celles liées aux nuisances sonores, à la salubrité publique, aux antennes relais, aux nuisibles...., aux dépôts sauvages et aux friches,
- ✓ Mettre en œuvre les dispositifs de lutte contre les nuisibles,
- ✓ Mettre en œuvre les fiches actions du Contrat Local de Santé et du Plan Régional Santé-Environnement
- ✓ Participer au Plan Communal de Sauvegarde,
- ✓ Suivre les enquêtes publiques liées aux installations classées pour la protection de l'environnement, les sites et sols pollués.

*Le candidat(e) devra être titulaire d'un bac+2 ans minimum en hygiène, sécurité et environnement et il/elle devra justifier d'une expérience significative sur des missions similaires.*

\* \* \* \* \*

**VU** (éventuels textes régissant la situation traitée par la présente délibération),

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

**ACTE N° CM-20201217-017**

**du 17 décembre 2020**

**n°017**

**page 3/3**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°22 du 8 octobre 2020 portant modification et mise à jour des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

**CONSIDERANT** le tableau des emplois ci-annexé,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- 1) 1 poste dans le grade d'attaché principal, à temps complet,  
1 poste dans le grade d'éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle, à temps complet,  
2 postes dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,  
3 postes dans le grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet,  
4 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,  
1 poste dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps non complet,  
3 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,  
1 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet,  
3 postes dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps complet,  
2 postes dans le grade de brigadier chef principal police municipale, à temps complet,
- 2) 1 poste ETAPS principal de 1ère classe, à temps complet,
- 3) 1 poste (contrat 3 ans) dans le grade d'adjoint technique, à temps complet,
- 4) 1 poste (contrat 3 ans) dans le grade de technicien, à temps complet,

**Vote : Adopté à la majorité**

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 D. SIMONET, P. BAZIN

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
L'adjointe au directeur des affaires  
institutionnelles et juridiques  
Patricia BULAN